

Les **échos** du **CONSEIL MUNICIPAL de Sainte-Anne-des-Lacs** !  
 NORMAND LAMARCHE

**Séance du Conseil municipal du 14 septembre 2009**

Le Conseil est complet et la salle est pleine à craquer. Le stationnement déborde de voitures. Pas moins qu'une cinquantaine de citoyens se sont déplacé pour ques-

tionner les élus. Voici les points saillants de la séance:

**Finances et administration**

Le Conseil obtempère à la demande des citoyens et sursoit à la vente et la démolition de la maison du 763 SADL, le temps nécessaire à

l'Association des Citoyens d'en obtenir la valeur historique et patrimoniale. Seule la firme Promex Excavation avait répondu à l'appel d'offre au montant de 1 500.00\$.

Dans l'affaire Daniel Laroche, Sylvain Harvey fait la lecture d'une proposition de règlement à l'amiable, mais la proposition est rejetée 3 contre 2. Kevin Maguire s'est abstenu de voter.

**Travaux publics**

Le contrat pour la cueillette, transport et disposition des ordures ménagères et transport des matières recyclables a été renouvelé. Les contrats pour le déneigement des stationnements et du pavage du chemin Avila ont été octroyés. Une partie du chemin des Malards sera municipalisé.

**Urbanisme**

Le règlement 125-16-2009 modifiant le règlement de zonage afin d'éclaircir une certaine ambiguïté sur l'empiètement d'une construction dérogatoire dans la bande riveraine est adopté.

**Environnement**

La Municipalité a pris en main deux cas de systèmes sanitaires défectueux.

Le point 10. 4 avait été ajouté à l'ordre du jour. Ce point concerne le dépôt d'une pétition de 500 noms concernant le retour de l'éco-centre, mais le Conseil n'avait rien à dire à ce sujet. André Paquin, l'initiateur de la pétition, est venu ajouter une liste d'une trentaine de noms supplémentaires à sa pétition.

**Période des questions**

**Q1-** Bruits intolérables en zone de villégiature: Gilbert Moreau avait amené toute une délégation de plaignants contre Excavation Georges Paquin Inc. Ces citoyens racontent que ce commerce est passé de simple garage, le commerce d'origine, à une fonction de mini carrière. On raconte, photos à l'appui que lorsque monsieur Paquin a déménagé, la piscine de la propriété avait été entièrement remplie et condamnée et que depuis, le terrain sert à transférer et mélanger différents agrégats. Il est évident que ce commerce transgresse son droit acquis et la municipalité ne fait rien ou ne dit rien. Il est à noter que la pétition avait été déposée à l'Hôtel de Ville le 22 juillet 2009 et que depuis, il n'y a eu aucun accusé de réception, aucune lettre ni aucun appel téléphonique.


**Q2-** Du bruit et encore du bruit: Martin Larue, un résident du chemin Godefroy, se plaint également de bruits incessants près de chez lui. Scie mécanique dès 6 h 30 le matin et des bruits de camions et chargeurs

jusqu'à 21 h 25 le soir. Monsieur Larue connaissait le nom du contrevenant, un monsieur Laroche, mais il a été bien très surpris de constater que ce même monsieur Laroche n'était nul autre que le conseiller Daniel Laroche lui-même.

**Q3-** Mauvaises conditions des chemins: Michel Boudriau dépose une pétition de 38 noms de citoyens des rues des Amarantes et des Abeilles déplorant les très mauvaises conditions de ces chemins et demande quand la Municipalité va intervenir. Monsieur Boudriau fait l'éloge des conditions des chemins à Piedmont comparativement à ceux de SADL et on s'obstine alors sur les taux de taxes respectifs.

**Q4-** Encore des mauvaises conditions de routes: Sylvain Demers du chemin des Ancolies demande au Conseil quand la Municipalité va municipaliser la rue. On lui répond que c'est un chemin privé, que le propriétaire avait déjà fait la demande il y a quelques années, que la Municipalité lui avait indiqué les prérequis, mais qu'il n'y a pas eu de suite. Il paraît qu'un camion de pompier ne peut même pas circuler sur ce chemin. «Qu'arriverait-il s'il y avait un incendie?» demande monsieur Demers. «On laisse la maison brûler» de répondre le conseiller Maquire.

**LOTÉRIE VIDEO - BAR DU VILLAGE - KARAOKE**  
**À PRÉVOST**  
**Venez chanter & vous amuser avec l'équipe du Bar du Village**  
 Ouvert tous les jours de 9h am à 3h am  
 Entrée Gratuite en tout temps  
 'Les Mercredi' journée de la grosse bière  
 'Les Jeudi' journée des dames  
**Nouveau système de Karaoke informatisé**  
 Incroyable sélection de nouvelles chansons québécoises en plus des hits classiques!  
 TOUS LES SOIRS DE 20H À 3H AM  
 Bienvenue à tous!  
**3034 boul. Labelle, Prévost, QC 458-224-7486**

**RESTAURANT**  
**Le Raphaël**  


**Le festival du canard au menu**  
  
 Foie gras maison, terrine, cuisses confites, magret, lasagne de canard et son escalopr de foie gras, gésiers...  
 Table d'hôte, menu à la carte, liste des vins pour tous les goûts et pour tous les budgets.  
 Variété de fruits de mer, gibier, boeuf, agneau, tartare et carpaccio de boeuf et de wapiti, riz de veau, poisson et dessert maison.  
**Plus nos fameuses moules et frites à volonté tous les soirs.**  
 (15 choix de sauces que vous pouvez alterner)  
 Nous sommes ouverts tous les soirs du mercredi au dimanche à partir de 17h30  
 Pour vous assurer une place, nous vous recommandons de faire une réservation en tout temps.  
 Au plaisir de vous recevoir.  
**3053, Boul. Curé-Labelle à Prévost / 450.224.4870**  
**www.leraphael.com / restaurantleraphael@videotron.ca**